

SOS
CARLIN



Présidente Laëtitia PITRA
229 rue de Morainville
91530 SERMAISE
laetitia.pitra@gmail.com

Secrétaire Virginie GARCIA
15 impasse des Prés des Carrés
25480 MISEREY SALINES
garcia.virginie33290@gmail.com

Trésorière Stéphanie JACQUET
235 rue du Lavoir
78830 BULLION
stephanie.jacquet91@gmail.com

Ainay le Château, le 2 juillet 2019

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2019

Le **samedi 4 mai 2019**, les membres de l'Association SOS CARLIN se sont réunis en Assemblée Générale à BRINON SUR SAULDRE (18410) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la présidente
- Rapport de la trésorière
- Quitus à délivrer au Comité de sa gestion arrêtée au 31/12/2018
- Questions diverses

Présents: Stéphanie **JACQUET** Trésorière, Emilie **MARESCAUX**, Stéphane **PERRIN**, Laëtitia **PITRA** Présidente.

Absentes excusées et représentées : Jacqueline **BOUVIER**, Josiane **DUFFAU**, Virginie **GARCIA** Secrétaire.

Absente excusée : Tania **BURROWS**, Corinne **PICOT**, Myriam **SIGAUDO**.

En conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

L'assemblée est ouverte à 15h par les remerciements de la Présidente aux présents. Elle indique que dans sa septième année d'existence, **l'association a pris en charge 56 carlins (60 en 2017).**

- 26 mâles (12 LOF et 14 NON LOF)
- 30 femelles (19 LOF et 11 NON LOF)

Sur ces prises en charge il y avait 4 couples. 10 cédants ont changé d'avis une fois la famille d'adoption trouvée, ce qui est difficile à annoncer aux adoptants.

L'âge des carlins pris en charge varie de 4 mois à 15 ans.

- 12 de moins d'un an
- 5 de plus de 10 ans

L'âge moyen est de 4 / 5 ans.

Il est observé que nous avons de plus en plus de chiens jeunes à placer.

Les statistiques mensuelles de prises en charges montrent un pic de placement sur le premier trimestre de l'année avec 10 carlins en janvier, 9 en février, 7 en mars.

**Association SOS CARLIN – Loi 1901
91530 SERMAISE**

Les motifs de cessions sont et restent toujours les mêmes :

Retraités d'élevage, maladie grave du chien, maladie du maître, départ à l'étranger, déménagement, séparation, naissance, plus le temps de s'en occuper, décès du maître, mauvaise entente avec autre chien de la famille, demande trop d'amour.

L'association a dû faire face à de très gros frais vétérinaires car plusieurs carlins pris en charge présentaient de lourdes pathologies ayant nécessité des examens et/ou opérations coûteux.

Ces carlins ci sont, de fait, plus compliqués à placer, d'autant plus quand leurs cédants refuse leur diffusion sur notre page facebook ou autres.

Nous constatons que la quasi-totalité des carlins qui arrivent à l'association sont non vaccinés. Il nous est impossible d'assurer financièrement ces mises à jour de vaccins et cela freine parfois les adoptants qui y voient des frais supplémentaires.

La présidente souligne qu'il y a encore quelques années, les cédants gardaient leur chiens le temps que l'association leur trouve une famille définitive. Ce n'est plus le cas maintenant et beaucoup souhaitent un accueil temporaire. Nous devons donc de plus en plus souvent faire appel à nos familles d'accueil.

Quand une famille d'accueil n'est pas trouvée rapidement, certains cédants n'hésitent pas à se tourner vers d'autres solutions et à placer leur carlin le plus rapidement possible, se désistant donc auprès de l'association.

Organisation au sein du comité :

Le comité a décidé de demander à Jacqueline **BOUVIER** de prendre la gestion du suivi et des nouvelles des chiens que nous plaçons. En effet, ce travail est très important car l'équipe d'SOS CARLIN est très attachée au devenir de ses protégés.

Madame Myriam **SIGAUDO** est chargée de contacter les annonces sur le net afin d'informer de notre existence et tenter ainsi de réduire les placements à la « va-vite ».

Quelques modifications vont être apportées à certains documents de l'association pour plus de clarté dans les informations données et récoltées (ex : questionnaire de demande d'adoption, contrat d'adoption). Il est également proposé de créer un « mémo » famille d'accueil afin d'aider celles-ci dans les démarches concernant leurs petits protégés.

Enfin, un élément important ressort de notre travail commun sur cette année 2018 : de plus en plus de personnes qui cherchent à placer leur carlin se tournent volontiers vers notre association, soit sur conseil d'une autre personne ou parce qu'elles ont entendu parler de notre sérieux.

RAPPORT DE LA TRESORIERE

La Trésorière, Stéphanie **JACQUET**, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018. Dans le détail, les dépenses 2018 s'élèvent à **21 149.56 euros** (14 207.77 euros en 2017) soit 6 941.79 euros de plus que l'an passé. Montant en constante augmentation.

Elle souligne que le poste de dépenses le plus élevé reste les frais vétérinaires, **13 451.59 euros** (11 442 euros en 2017). Les frais vétérinaires les plus importants ont été pour **Nelly** 2 787.21 euros, **Napoléon** 1 649.91 euros, **Fernand** 1 500 euros, **Falbala** 1 401.26 euros, **Perle** 1 351.10 euros et **Diamant** 1 097.20 euros.

Les recettes s'élèvent à **22 964.59 euros** (15 693.38 euros en 2017) soit une différence de + **3 865.97 euros**.

Les frais d'adoption représentent **6 060 euros**.

**Association SOS CARLIN – Loi 1901
91530 SERMAISE**

Les adhésions représentent **2 170 euros** des recettes avec 133 adhérents (115 en 2017).

Les dons représentent **7 146.39 euros**, avec une donatrice qui a aidé l'association à hauteur d'environ 3000 euros.
L'association remercie vivement tous les donateurs.

La boutique tenue par Madame Emilie **MARESCAUX** a permis de générer un bénéfice de **1 620.90 euros** (404 euros en 2017).

Madame **JACQUET** informe l'assemblée que le compte de résultat fait apparaître un solde créditeur de **1 815.03 euros** pour 2018, pour rappel l'année 2017 était bénéficiaire de 1 483.61 euros.

L'association dispose d'un solde en date du 31 décembre 2018 :

- **D'un compte dépôt à vue créditeur de 7 491.01 euros.**
- **D'un Livret A créditeur de : 3 617.38 euros.**

L'assemblée donne quitus au comité de sa gestion arrêtée au 31/12/2018 à l'unanimité.

Nous vous informons qu'à la date de la rédaction du présent procès verbal, Madame Virginie **GARCIA**, secrétaire, a donné sa démission en date du 19/05/2019. Le comité se réunira en mai 2020 afin d'élire un nouveau bureau de 4 membres (présidente, vice-présidente, secrétaire et trésorière).

L'assemblée générale ordinaire s'achève à 16h08.

La présidente remercie tous les adhérents présents d'avoir fait le déplacement et les invite à partager un goûter participatif.

La Présidente

La Vice Présidente

La Trésorière

Laëtitia PITRA

Corinne PICOT

Stéphanie JACQUET

Association SOS CARLIN – Loi 1901
91530 SERMAISE